

CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Stéphane BARMOY</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p> <p>-----</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Art. 1 : La présente convention est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

Filière 2nde GT

Option 1 : 11h00 - 17h30 (Le repas est offert par l'établissement).

Option 2 : 08h00 - 17h30 (Le repas est offert par l'établissement).

Je vous informe qu'il y a un nombre de places limitées par journée et qu'il faut classer (1 étant celle que vous aimeriez en priorité). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

Art 3 : La convention concerne l'élève (nom – prénom) :

Nom et adresse du responsable légal : -----

Téléphone : -----

Email : -----

Art. 4 : Durant le stage, la/le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Néanmoins, elle/il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil (horaires, discipline, respect des biens et des personnes). Elle/Il devra participer aux activités proposées, et tenir compte des règles de sécurité.

Journées proposées 2026	Classement prioritaire	Journées proposées 2026	Classement prioritaire
Avec enseignement facultatif		Avec EATDD	
Mardi 27 janvier		Vendredi 23 janvier	
Mardi 24 mars		Vendredi 20 mars	
Mardi 05 mai		Vendredi 22 mai	

Art.5 : Durant le stage et pour le mardi uniquement, l'élève pourra participer à un enseignement facultatif, prévoir une tenue adaptée :

Handball (tenue de sport),

Observation uniquement :

Hippologie - équitation (paire de chaussures extérieur et tenue de saison)

Pratiques caprines (si possible bottes propres et lavables + tenue de rechange ou cotte propre)

Arts visuels (pas de tenue spécifique).

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA Stéphane BARMOY

Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine